



14 Rue Frédéric Bazille – 45340 BEAUNE-LA-ROLANDE
Tél. 02.38.33.20.64 – Fax : 02.38.33.35.28
E.mail : direction@hblr.fr
Site internet : www.ch-paul-cabanis.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE **Mardi 30 Mai 2023**

- Représentants des usagers : Monsieur Serge BODARD
- Représentants des Familles : Madame Christine BOUSSARD-SURGET, Représentant des familles
Monsieur Denis VINAUGER, Représentant des familles
Madame Chantal LEJARRE, Représentant des familles
Madame Dominique SAINGEON, Représentant des familles
Monsieur Alain BARDIN, Représentant des familles, Suppléant
Monsieur Gérard POMMIER, représentant des familles, Suppléant
- Représentant du Personnel : Madame Murielle DELCENSERIE, Représentant du Personnel (IDE)
- Assistaient également à la séance : Monsieur Grégoire COMBES, Directeur Délégué
Madame Nathalie JOVÉ, Cadre de santé
Madame Patricia BENARDON, Cadre de santé
Monsieur Thierry VERNA, Responsable logistique
Madame Bérénice HERVILLARD, Accueil des usagers
- Secrétariat : Madame Marie PELLETIER, Assistante de direction
- Absents (es) excusés (es) : Monsieur Daniel BECKRICH (Président)
Madame Nathalie BOURGES, Animatrice

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du 28 Mars 2023
2. Présentation du nouveau Directeur
3. Les élections du Conseil d'Administration
4. Préparation des élections du CVS
5. Point Animation
6. Questions/informations diverses

- - -

1 – Présentation du nouveau Directeur

Monsieur COMBES, se présente en expliquant son parcours.

Il a exercé en tant que directeur, dans d'autres EHPAD, notamment aux EHPAD/USLD du CHAM, qui recouvraient un périmètre d'environ 400 places d'hébergement, comptant un accueil de jour ainsi qu'une Unité d'Hébergement Renforcée (UHR).

Auparavant Monsieur COMBES travaillait dans un Centre Hospitalier Normand, qui comptait 160 places d'EHPAD, un secteur handicap (deux maisons d'accueil spécialisées) et un PASA.

Monsieur COMBES tient à remercier l'accueil que le personnel professionnel lui a réservé lors de son arrivée.

Il informe l'ensemble du Conseil que sa ligne de conduite est le confort des résidents, des familles, que le cadre de travail des professionnels est une priorité, et signifie sa disponibilité pour la population desservie.

Il est à noter que depuis quelques mois, M. COMBES assure l'intérim de l'EHPAD "Les Hirondelles", à Dordives, et devra se rendre là-bas un jour par semaine ; il communiquera aux membres du CVS lorsque cet intérim sera terminé, et que sa disponibilité sera pleine pour l'EHPAD Paul CABANIS.

2 – Approbation du compte rendu de la séance du 28 Mars 2023

Les membres du CVS prennent connaissance du compte rendu du 28 Mars 2023.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par tous les membres du CVS.

3 – Les élections du Conseil d'Administration –

Décret n° 2022-688 du 25 avril 2022 portant modification du conseil de la vie sociale

Monsieur COMBES explique que nous devons appliquer une réforme du CVS, qui va sensiblement modifier sa composition ainsi que son implication dans la gouvernance de la structure.

La régularité de la composition et du bon fonctionnement du CVS est très importante à l'heure actuelle. D'autant que, depuis le scandale ORPEA, le décideur public a entamé un contrôle de tous les EHPAD de France, ce qui devrait se produire dans la structure sans doute sous peu.

4 – Préparation des élections du CVS

Il annonce la composition du futur Conseil de la Vie Sociale selon le Décret n° 2022-688 du 25 avril 2022 qui doit s'appliquer à partir du 01 Janvier 2023.

Art. D. 311-5.-I.- Le conseil de la vie sociale doit comporter au moins :

- 2 représentants des personnes accompagnées,
- 1 représentant des professionnels,
- 1 représentant de l'organisme gestionnaire,

Si la nature de l'établissement le justifie, il comprend également :

- 1 représentant de groupement des personnes accompagnées, si les personnes accompagnées ne peuvent pas être représentées, 2 représentants de « groupements de personnes accompagnées » sont éligibles pour les représenter [CASF, art. D311-11]
- 1 représentant des familles,
- 1 représentant des représentants légaux,
- 1 représentant des mandataires judiciaires,
- 1 représentant des bénévoles,
- 1 médecin coordinateur de l'établissement,
- 1 représentant des membres de l'équipe médico-soignante.

Le nombre des représentants des personnes accueillies, d'une part, et de leur famille ou de leurs représentants légaux d'autre part, doit être supérieur à la moitié du nombre total des membres du conseil.

Les courriers pour se porter candidat seront envoyés automatiquement.

Monsieur COMBES rappelle que nous devons respecter la loi et que lors des prochains CVS, un règlement intérieur (qui prendra la place de l'actuel Règlement de fonctionnement) sera établi, ainsi qu'un rapport d'activité annuel que le président du conseil devra présenter à l'instance compétente de l'organisme gestionnaire.

Monsieur COMBES explique que le CVS pourra donner son avis sur les thématiques suivantes :

- La liberté et les droits des personnes accompagnées,
- Les activités,
- L'animation socio-culturelle,
- Les projets de travaux et d'équipements,
- La nature et le prix des services rendus,
- L'entretien des locaux,
- Les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture,
- L'animation de la vie institutionnelle,
- Les mesures prises pour favoriser les relations entre les participants et la vie institutionnelle,
- Les modifications substantielles touchant aux conditions de prise en charge,
- Etre associé à l'élaboration ou à la révision du projet d'établissement ou de service, en particulier son volet portant sur la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance,
- Etre entendu lors de la procédure de l'évaluation,
- Etre informé des résultats de l'évaluation,
- Etre associé aux mesures correctrices à mettre en place suite au résultat de l'évaluation,

Madame DELCENSERIE demande comment les résidents seront prévenus pour les élections.

Monsieur COMBES explique que tous les résidents peuvent être élus et que ce sont les animatrices qui vont leur en parler lors des animations et qu'un courrier leur sera envoyé.

Monsieur COMBES explique que dans son précédent établissement, il y avait un conseil des résidents qui leur permettait d'expliquer le fonctionnement du CVS, il propose que les animatrices servent d'intermédiaire.

Il annonce également qu'il y aura une série d'élections concernant les représentants des familles, des résidents et du personnel.

Mesdames LEJARRE et SURGET demande s'il est possible que les prochains CVS aient lieu un autre jour que les lundis ou mardis, car étant en activité, elles ne peuvent pas toujours se libérer ces jours-là de la semaine.

5 – Point Animation

A partir de 15h00 le Samedi 03 Juin 2023, il y a eu le goûter des familles, (il a été programmé un samedi pour tester s'il y aurait plus de famille de résident qu'un jour de semaine).

A ce jour, une soixantaine de personnes ont répondu par l'affirmative, il n'y a pas plus de personnes que lorsque c'était un jour de semaine.

Les membres du CVS tiennent à souligner que le goûter est gratuit et qu'il n'y a aucune participation de la part des familles.

Le personnel faisant parti du CVS confirme que les résidents préfèrent les repas avec le personnel.

Madame SAINGEON tient à souligner que pour beaucoup de résident, leur famille, c'est le personnel.

Madame HERVILLARD explique qu'avant la période COVID, c'était un repas des familles qui se faisait et malgré le fait qu'il soit payant il y avait du beaucoup de famille.

Madame SAINGEON signale que lors de ces rassemblements, il avait été constaté, que malgré la réunion des familles et des résidents, il n'y avait pas d'interaction entre eux.

Monsieur COMBES tient à souligner que depuis le mois de Mars 2023, les établissements de santé n'ont plus le droit de confiner un service ou une unité s'il y a des cas confirmés de COVID.

Madame HERVILLARD confirme l'augmentation de repas pris dans les salles à manger entre les résidents et les familles.

Monsieur COMBES va essayer de se renseigner sur ces nouvelles résolutions.

Il a été rapporté aux représentants des familles que 5 voire 6 jours sans animation pour les résidents, le temps leur paraît long.

Monsieur BARDIN est désigné à l'unanimité, et exceptionnellement pour participer au prochain Conseil d'Administration (CA) de l'EHPAD, Monsieur COMBES le remercie pour son volontarisme, devant le délai assez court jusqu'au CA.

6 – Questions/informations diverses

PASA

Monsieur COMBES explique que le PASA (Pôle d'Activité et de Soins Adaptés) est un espace d'accueil pour les résidents de l'EHPAD, permettant d'avoir un relationnel privilégié entre 12 et 15 résidents maximum.

Les résidents choisis sont dans des phases particulières de leurs troubles cognitifs, l'objectif étant de ralentir la neuro-dégénérescence. Le PASA est plébiscité par les professionnels.

Le Docteur NOURI (qui vient tous les jeudis) fait les évaluations de type NPI-ES afin de constituer une file d'active de résidents, il devrait ouvrir lundi prochain (le Lundi 05 Juin 2023) pour une phase d'expérimentation. Des équipements sont en cours d'achat afin de finaliser ce service.

Prestation de dépistage audio et auditif - OPTICAL Center

Monsieur COMBES a été approché par Optical Center. Le projet paraît intéressant ; Optical Center interviendrait 1 fois par mois avec un camion adapté pour faire des tests, gratuit, de dépistage auditif et/ou visuel, (ils interviennent sur l'EHPAD de Malesherbes) ainsi tous les résidents, avec leur accord principalement et ensuite ceux de leur famille, pourraient y avoir accès sans prise de rendez-vous auprès de spécialiste qui sont pour certains très long à avoir. Ils ont la compétence du suivi administratif (mutuelle), par la suite ils peuvent mettre en contact le résident avec un ORL pour les prescriptions médicales suite au dépistage auditif. Pour ceux porteur d'appareil, Optical Center ferait les réglages, nettoyage et les réparations.

Mesdames BENARDON et LEJARRE émettent un doute sur Optical Center, ne les trouvant pas de bonne facture surtout au niveau des lunettes.

Madame HERVILLARD rappelle qu'il y a quelques années, un courrier avait été envoyé auprès des familles pour demander leur accord.

Madame BENARDON demande si nos médecins sont en capacité de faire les prescriptions suite au dépistage ?

Madame HERVILLARD affirme que contacter toutes les familles ou les représentants légaux entraînent une surcharge importante de travaille, de plus le jour J de la consultation, il faut détacher du personnel pour accompagner les résidents, puis par la suite, prendre contact avec les spécialistes pour les changements de lunettes.

Monsieur COMBES souhaite qu'un essai soit fait et si le constat est une lourdeur administrative ou une faible demande des résidents, l'essai ne sera pas renouvelé, par contre si le résultat est positif, il y aura continuation du projet.

Personnel de l'EHPAD

Madame SURGET souhaite savoir s'il y a une stabilité au niveau du personnel.

Madame BENARDON lui confirme qu'à ce jour notre effectif n'est pas complet, pour l'été, l'établissement fera appel à des intérimaires. En ce qui concerne les soignants globalement on a les effectifs ; la stabilité varie en fonction des unités. La difficulté sur la période estivale sera le mois d'Aout, il est de plus en plus compliqué de maintenir un effectif suffisant sur les périodes estivales, que ce soit au niveau des IDE, des AS et des étudiants. En effet, les nouvelles générations de professionnels ont un rapport au travail différent, en outre les soignants nouvellement diplômés se positionnent souvent sur des activités sanitaires (par exemple médecine, chirurgie etc...) pour favoriser leur expérience et montée en compétence

Malgré tout, grâce à leur professionnalisme, certaines professionnelles de l'EHPAD reviennent sur le mois d'aout pour faire de l'auto-remplacement.

Monsieur COMBES demande le taux d'occupation, Madame HERVILLARD lui annonce qu'il est de 87 % du fait de l'ouverture des 15 lits du SSR et que sans les 15 lits, l'EHPAD a un taux d'occupation de 92 %.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h40

SIGNE

M. COMBES
Directeur délégué

SIGNE

M. BODARD
Représentant des usagers